

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 21 décembre 2017 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Messieurs:

Martin Saint-Laurent, vice-président et représentant de Saint-Simon-les-Mines

Jean-Pierre Fortier, vice-président et représentant de Ville Saint-Georges

André Roy, représentant de Saint-Martin

Christian Bégin, représentant de Saint-Gédéon de Beauce

Claude Despars, représentant de Sainte-Aurélie

Donald Tanguay, représentant de Saint-Prosper

Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Jeannot Drouin, représentant du Village du Lac Poulin

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Richard Lachance, représentant de Saint-Zacharie

Mathieu Poulin, représentant de Saint-Théophile

Sylvain Veilleux, représentant de Saint-René

Alain Carrier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Marcel Busque, président et représentant de Notre-Dame-des-Pins.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 5058-17

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche

APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté en retirant l'item :

3.3 Tonnage des matières récupérées (bac bleu) – Novembre

Et en y ajoutant l'item suivant :

13.1 Remerciement aux anciens administrateurs.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5059-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 23 NOVEMBRE 2017

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy

APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 23 novembre 2017 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 21 décembre 2017;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de novembre 2017.

RÉSOLUTION NO: 5060-17

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Donald Tanguay
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants :
#C-1700886 à #L-1700015 inclusivement, de même que les chèques
#P-1700474 à #P-1700509 inclusivement, pour un déboursé total de
1 101 182.83 \$.**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5061-17

COMPACTEUR

- CONSIDÉRANT** que par le passé beaucoup d'argent a été mis dans le compacteur;
- CONSIDÉRANT** que le compacteur commence à donner des signes d'usure;
- CONSIDÉRANT** qu'il serait à ce jour encore possible d'obtenir un certain montant d'argent pour le compacteur actuel;
- CONSIDÉRANT** que nous avons les fonds nécessaires pour l'achat d'un compacteur neuf;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Poulin
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise Monsieur Éric Maheux directeur général et secrétaire trésorier ainsi que Monsieur Patrick Marcoux à faire avancer le dossier du changement du compacteur;

QUE les frais inhérents soient payables par le fonds machinerie de la Régie. Si le montant disponible dans ce fonds ne couvre pas le montant total de la dépense, la balance sera payable par le surplus.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5062-17

DATE DE L'ASSEMBLÉE DU MOIS DE JANVIER 2018

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin St-Laurent
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'assemblée régulière des membres de ce conseil prévue en janvier 2018 soit tenue le 25 janvier prochain.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5063-17

COLLECTE RDD ET AUTRES MATIÈRES EN 2018

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Donald Tanguay
APPUYÉ par Monsieur Christian Tanguay
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à organiser la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) et autres matières pour le printemps 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5064-17

ASSURANCES COLLECTIVES

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités / au Code municipal et à la Solution UMQ, la Régie et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période 2019-2023;

CONSIDÉRANT que Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

CONSIDÉRANT que la rémunération prévue au contrat- Solution UMQ- à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc., et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

CONSIDÉRANT que la Régie souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Actuaires inc.;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy
APPUYÉ par Monsieur Christian Lachance
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés;

QUE l'adhésion au regroupement -Solution UMQ- sera d'une durée maximale de cinq ans;

QUE la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud mandate l'UMQ, pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud s'engage à payer à l'UMQ, des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la Régie durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la Régie au consultant Mallette actuaire Inc., dont la Régie joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public;

QUE la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé, suite à l'application des présentes, ainsi que les conditions du mandat du consultant.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5065-17

EMPRUNT RBC

CONSIDÉRANT que la Régie effectue des travaux sur son LET;

CONSIDÉRANT qu'un règlement d'emprunt (#54-17) a été adopté à ce sujet;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise la Régie à effectuer un emprunt auprès de la Banque Royale, dans le but de défrayer les coûts reliés au règlement #54-17;

QUE Messieurs Marcel Busque et Eric Maheux respectivement président et directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, soient tous deux (2) par la présente, autorisés à signer pour et au nom de cette dernière, les documents liant les parties.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5066-17

LABORATOIRE TRAVAUX LET

CONSIDÉRANT que la Régie effectue des travaux sur son LET;

CONSIDÉRANT qu'un contrôle de la qualité des matériaux granulaires utilisés lors de ces travaux est nécessaire;

CONSIDÉRANT que la firme d'ingénierie BPR Infrastructure Inc. a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services d'un laboratoire;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes:

Laboratoire	EXP	EnGlobe	ABS
Total de la soumission (hors taxes)	8 426,00\$	10 272,00\$	11 205,00\$
Hypothèses générales	- Durée de visite de chantier pour les tests de compaction sur demande : prévoir une dizaine d'heures pour l'ensemble des items au bordereau qui le demande; - L'échantillonnage des matériaux est la responsabilité du surveillant de chantier ou de la Régie; - L'envoi des échantillons au laboratoire est la responsabilité de la Régie.		
Technicien de chantier	60\$/h	68\$/h	58\$/h
Équipement de chantier (nucléodensimètre)	n.d.	40\$/visite	n.d.
Frais de déplacement	0,50\$/km	0,55\$/km	275\$ par visite
Chargé de projet	105\$/h	90\$/h	95\$/h
Secrétaire	40\$/h	45\$/h	50\$/h

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues peuvent contenir des dérogations mineures, lesquelles ne changent en rien les prix déposés;

CONSIDÉRANT qu'à la lumière de cette information, la firme BPR Infrastructure Inc. recommande les services de EXP pour la réalisation des analyses requises aux fins du contrôle de la qualité des matériaux granulaires utilisés dans le projet de construction des cellules 8, 9, 10 et 11 du recouvrement final des cellules 2(p), 3, 4 et 5(p). Celles-ci seront effectuées en 2018 lorsque les travaux reprendront.

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Martin St-Laurent
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la recommandation de la Firme BPR Infrastructure Inc. et accorde le contrat à EXP.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5067-17

DÉPENSES POUR RENCONTRE (ADMINISTRATEURS)

CONSIDÉRANT que différents comités sont formés à la Régie;

CONSIDÉRANT que certains administrateurs siègent sur ces comités;

CONSIDÉRANT que ces comités se rencontrent à l'occasion;

CONSIDÉRANT que les administrateurs peuvent parfois être invités à participer à différentes rencontres organisées par différents acteurs (MRC, Ministères,...);

CONSIDÉRANT que ces différentes rencontres entraînent des frais;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jeannot Drouin
APPUYÉ par Monsieur André Roy
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise le remboursement des frais des administrateurs sous les conditions suivantes : Frais de déplacement (tant du kilomètre), un montant de cinquante dollars et remboursement des frais de repas s'il y a lieu. À noter que pour être éligible à ces montants, le ou les administrateurs devront avoir reçu une invitation à assister à la rencontre.

QUE cette résolution soit rétroactive au 23 novembre 2017.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5068-17

REMERCIEMENTS AUX ANCIENS ADMINISTRATEURS

CONSIDÉRANT que des élections ont eu lieu le 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que certains administrateurs ont quitté leur siège au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT Que ces administrateurs, pour la plupart, siégeaient depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Donald Tanguay
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE des remerciements soient envoyés aux anciens administrateurs de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5069-17

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la présente assemblée soit levée à 20h30.

ADOPTÉE

LA PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

MARCEL BUSQUE

ÉRIC MAHEUX